

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de CHF 650'000.- pour la mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour la création d'un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du scrutin du 18 mai 2025, la population yverdonnoise a accepté, à une majorité de 55.27%, l'initiative populaire « *Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes* ». Conformément à l'article 149 al. 6 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), « si l'initiative est acceptée par le peuple, le conseil général ou communal est tenu, en respectant les intentions des signataires, de prendre dans les quinze mois qui suivent la votation les décisions utiles à sa mise en œuvre ; ce délai peut être prolongé de six mois au plus par une décision du conseil général ou communal ».

A l'issue de ce scrutin, la Municipalité, en accord avec le comité d'initiative, a ainsi procédé à la mise à jour des études, afin de déterminer les conditions auxquelles un parking de l'ordre de 1'000 places de parc peut être réalisé dans le périmètre du centre-ville, en respectant à la fois les intentions des signataires de l'initiative et les exigences du droit fédéral et cantonal en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement.

En effet, les mesures visant à la mise en œuvre de l'initiative populaire doivent prendre en compte les règles du droit supérieur, y compris les planifications communales, régionales et cantonales, ainsi que les clauses du contrat de partenariat public-privé (PPP) et promesse de constitution de droit de superficie distinct et permanent (DDP) signé le 7 mars 2018 (cf. Annexe 2 du préavis PR18.26PR, accepté par le Conseil communal le 7 mars 2019). Ainsi, le présent préavis vise à assurer le financement des études nécessaires à la mise à jour des paramètres techniques du dossier en vue du dépôt formel d'un nouveau dossier d'examen préalable (art. 18 LATC) auprès de l'administration cantonale, en respectant les intentions des signataires de l'initiative (art. 149 al. 6 LEDP).

Dans ce contexte, la responsabilité de la Municipalité est de chercher des solutions réalistes. Il s'agit dès lors de ne pas focaliser le débat sur le type d'ouvrage ou la capacité du stationnement en parking souterrain à la Place d'Armes, mais de porter une vision plus large qui intègre les quatre piliers d'une mobilité durable pour le centre-ville et de créer un nouvel aménagement urbain convivial et de qualité.



1. Historique du dossier et respect de la planification supérieure

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a lancé, en 2012, un projet de réaménagement de la Place d'Armes. Un crédit d'étude de CHF 2'000'000.- a été voté à cet effet le 6 septembre 2012 par le Conseil communal (cf. préavis [PR12.13PR](#)) pour la mise en place d'une procédure mixte de requalification de l'espace public en surface, d'une part, et la recherche d'un investisseur pour réaliser et gérer un projet de parking souterrain, d'autre part. Ce projet est fortement attendu, tant par la population yverdonnoise, que par les visiteurs, car ce site est l'une des portes d'entrées de la ville et il est parcouru, chaque jour, par des milliers de piétons, de cyclistes et d'automobilistes.

Au terme de ces démarches, la Municipalité a transmis au Conseil communal, le 4 octobre 2018, le préavis [PR18.26PR](#), précité, concernant une demande de cession de droit distinct et permanent (DDP) à la Place d'Armes, à la rue des Remparts et à l'avenue de la Gare en vue de la réalisation d'un parking souterrain de 1000 places en partenariat public – privé (PPP), ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 15'900'000.- pour financer la part communale des frais liés à la réalisation du parking souterrain et une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 350'000.- pour financer le dépassement attendu du crédit d'étude de CHF 2'000'000.- accordé en 2012 par le Conseil communal (PR12.13PR).

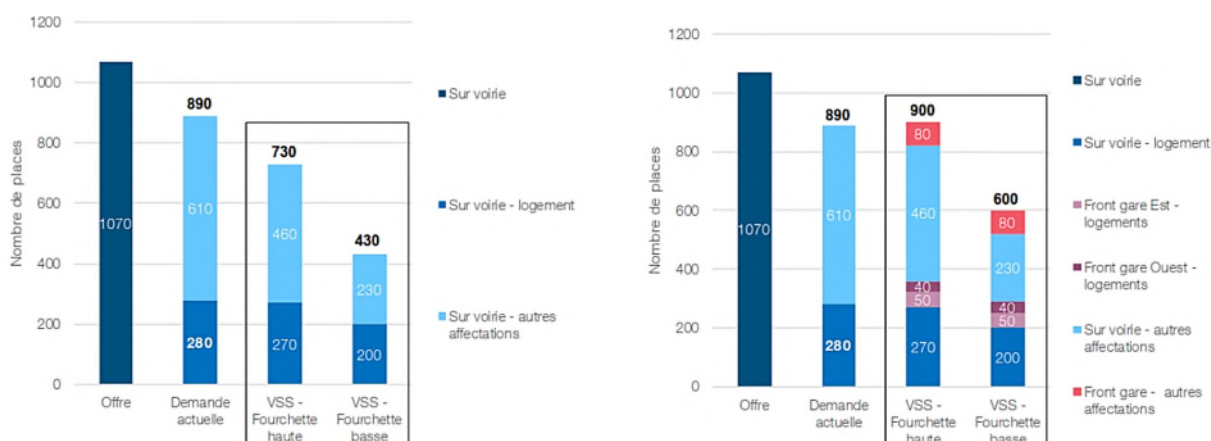
A la suite d'une initiative populaire, la Municipalité a transmis au Conseil communal, le 2 juin 2024, le préavis [PR24.15PR](#) concernant une demande de crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement au centre-ville, la création d'un parking souterrain multimodal et convertible à la Place d'Armes de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisés et 250 places en vélo-station, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes, à titre de contre-projet indirect à l'initiative. Ce préavis a été accepté par le Conseil communal le 6 février 2025 avec divers amendements et il a été soumis à un référendum spontané. Il a cependant été rejeté en votation populaire le 18 mai 2025.

En acceptant les préavis PR 12.13PR et PR18.26PR susmentionnés, le Conseil communal a soutenu la Municipalité tout au long des différentes législatures en lui accordant les financements nécessaires à la mise en conformité des besoins en stationnement et aux études requises pour l'aménagement d'un parc urbain végétalisé avec des zones de détente.



En 2021, plusieurs obstacles juridiques et administratifs ont toutefois surgi dans le cadre de l'examen préalable des projets de planifications, mettant en cause le calcul du dimensionnement de l'ouvrage. Ainsi, sur la base d'un examen juridique et technique approfondi, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) de l'Etat de Vaud a relevé plusieurs thématiques du projet non conformes au droit supérieur, en particulier dans le domaine de la mobilité (stationnement, charge de trafic) et de la protection de l'environnement (étude d'impact, bruit) et a en conséquence préavisé défavorablement pour le plan d'affectation de la Place d'Armes. Elle a en particulier relevé que la justification du nombre de places de stationnement n'était pas compatible avec la planification supérieure et demandait une analyse conforme à la norme VSS SN 40 281.

Consciente des enjeux, respectivement des risques qu'aucun projet quelconque ne puisse aboutir s'il ne répondait pas à la politique de stationnement du Plan directeur cantonal (PDCN – Mesure A25), la Municipalité a commandé, en 2022, une étude sur le stationnement structuré selon la norme VSS. La méthodologie de cette étude a été reconnue par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les résultats de ladite étude indiquent un dimensionnement allant de 430 places à 900 places, en fonction de l'utilisation de la fourchette haute ou basse de la norme ainsi que de la prise en compte ou non de projets connexes actuellement à l'étude (principalement le projet « Front-Gare »).



A cet égard, il est important de conserver la méthodologie de cette étude qui montre, en toute transparence, la faisabilité des différentes variantes déposées précédemment : 430 places en novembre 2022, puis 800 places en mai 2025 (contre-projet indirect à l'initiative populaire, refusé en votation populaire). Conforme à la norme VSS, l'étude est alignée avec les paramètres du projet de nouvel article 114 du règlement du Plan général d'affectation d'Yverdon-les-Bains (RPGA) soumis à l'enquête publique du 24 octobre au 23 novembre 2025, soit, pour la fourchette haute dans le secteur A du centre-ville, un taux de satisfaction des besoins en stationnement de 65% pour les logements et de 40% pour les activités.

Secteur	A		B		C	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Logements	0%	65 %	40 %	80 %	80 %	100%
Activités	0%	40 %	0%	60 %	70 %	100%

Source : RPGA 2025 d'Yverdon-les-Bains¹

¹ Document disponible sous le lien https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Urbanisme/enquetes/MRPGA_EnquetePublique.pdf

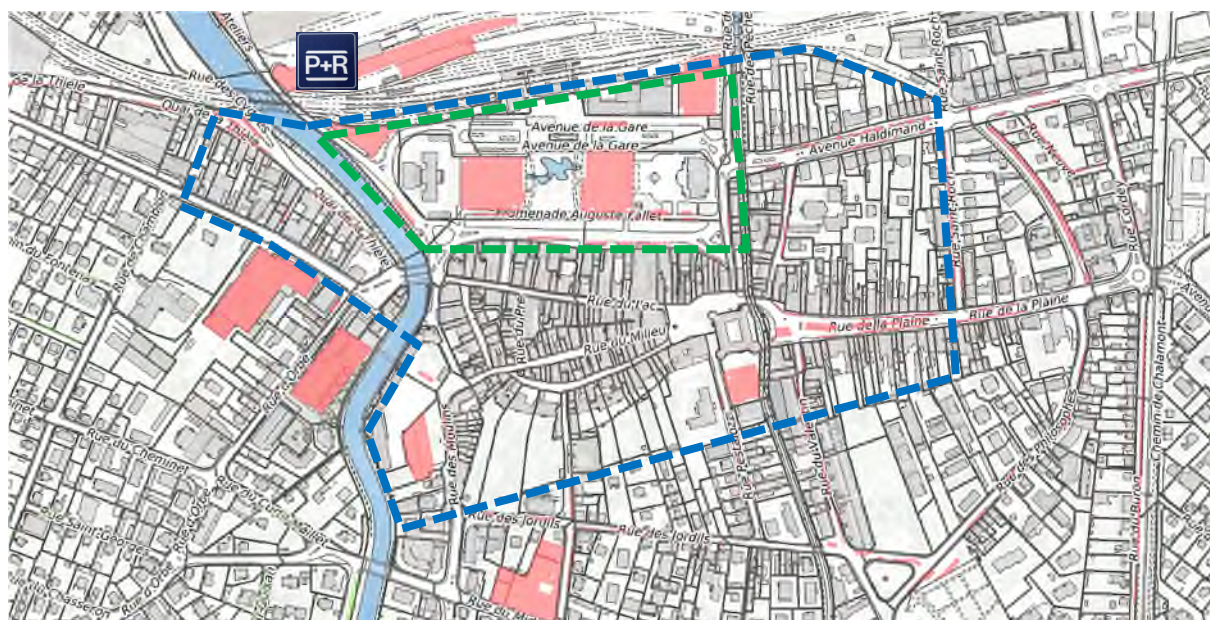
Les premières mesures retenues par la Municipalité pour mettre en œuvre l'initiative populaire sont donc :

- la prise en compte de la fourchette haute de la Norme VSS SN 40 281, avec mutualisation des places publiques et la prise en compte des taux de satisfaction supérieurs (max.) du projet de RPGA ;
- la prise en compte des besoins liés au projet « Front-Gare » pour le calcul du dimensionnement du stationnement TIM dans le périmètre du centre-ville.

2. Périmètre concerné, prise en compte des besoins en P+R et en car sharing

Il est important de distinguer les périmètres suivants :

- le périmètre de la Place d'Armes (en vert), dans lequel l'entier du stationnement sera reporté en ouvrage et dans lequel la Ville ne peut pas créer de nouvelles places publiques, conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de partenariat public-privé (article 10.3 du contrat PPP précité).
- le périmètre de l'étude sur le stationnement (en bleu), qui comptait 1'070 places existantes en 2019 (y compris 63 places situées dans le périmètre des écoles) et dans lequel, selon le contrat PPP, la Ville a la possibilité de maintenir jusqu'à 258 places publiques en surface.



— — — — — Périmètre de la Place d'Armes

— — — — — Périmètre de l'étude

La distinction entre ces deux périmètres permet, d'une part, de dimensionner le stationnement au centre-ville dans le respect du droit supérieur et, d'autre part, de respecter les clauses du contrat qui lie la Ville à son partenaire, la société Parking Place d'Armes SA.

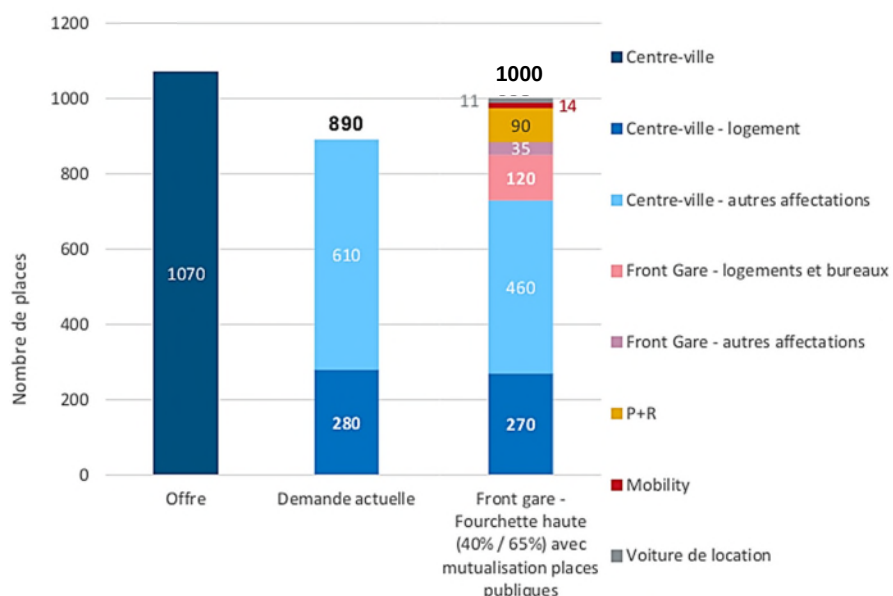
A l'automne 2024, deux nouveaux paramètres importants pour le dimensionnement global du stationnement ont été identifiés, à savoir d'une part la suppression, dans les prochaines années, de l'actuel P+R d'environ 240 places pour permettre la modernisation et l'agrandissement des ateliers CFF, et d'autre part la publication de l'étude de planification régionale des parkings d'échange (P+R) du district Jura-Nord vaudois, entreprise sous l'égide de l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV). Cette étude régionale préconise la création des parkings d'échange au plus proche du domicile des automobilistes qui les utilisent et ainsi redimensionne à 90 places l'offre P+R à proximité de la gare d'Yverdon-les-Bains.

Les mesures complémentaires retenues par la Municipalité pour répondre au résultat de l'initiative populaire sont donc :

- l'intégration de 90 places d'échange P+R à l'ouvrage de la Place d'Armes ;
- la prise en compte distincte, dans le calcul du dimensionnement du besoin en stationnement, des 14 places du parking de l'Ancien-Stand, actuellement louées à la coopérative Mobility, ainsi que des 11 places planifiées pour des sociétés de location.

3. L'actualisation des chiffres et la localisation des places de stationnement.

L'étude actualisée du bureau TRANSITEC prend en compte les besoins pour les logements ainsi que les commerces et intègre les mesures retenues par la Municipalité. Le nouveau total auquel on aboutit indique ainsi une offre de 1'070 places, une demande actuelle de 890 places et un besoin futur de 1'000 places, compatible avec les intentions exprimées dans l'initiative populaire.



La création d'un ouvrage souterrain d'une capacité de 1'000 places supprimerait cependant toute autre possibilité de stationnement de proximité au centre-ville, ce qui n'est ni judicieux, ni conforme aux attentes de la population et des commerçants.

Le maintien d'une offre en surface est en effet nécessaire à bon nombre d'utilisateurs et au fonctionnement de différents commerces ou services du centre-ville. Sous réserve des vérifications qui devront encore être menées plus en détail dans le cadre des études pour confirmer la localisation des places en fonction de leurs usages, la Municipalité envisage dès lors de développer un projet prévoyant la création de 800 places dans un ouvrage souterrain à la Place d'Armes (réalisé et géré par le partenaire privé) et le maintien de 200 places en surface gérées par la Ville (ex. rue de la Plaine, Av. Haldimand, rue des Moulins).

4. Le respect des objectifs du Projet d'agglomération

Afin que ce projet puisse avancer sans retard, le respect du Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) et la réalisation de ses mesures 5-M84 (réduction progressive de l'offre en stationnement public au centre-ville) et 5-M92 (réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts) doivent être garantis.

Pour rappel, le PA5 indique : « L'objectif de la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'horizon 2036 (horizon B du PA5) est ainsi une offre se montant à 800 places publiques. La réduction à mettre en œuvre de 2020 à 2036, soit dans les horizons A et B du PA5, s'élève à -1,5%/an ».

L'étude de TRANSITEC indique la typologie des places qui sont privées (réservées à un usager) ou mutualisées (accessibles à un cercle d'utilisateurs indéterminé, au sens de la loi sur la circulation routière – équivalant à des places publiques). Cette distinction permet de considérer les sous-totaux suivants :

Places publiques :	Activités	495 places
	Logements centre	270 places
	Total	765 places

Places privatives :	P+R	90 places
	Car sharing, location	25 places
	Front-Gare, privé	120 places
	Total	235 places

P+R	Privé
Mobility	Privé
Location	Privé
Centre-ville	
Activités	Mutualisé
Logements	Mutualisé
Front gare	
Bureaux	Privé
Autres activités	Mutualisé
Logements	Privé

L'objectif de réduction à mettre en œuvre sera pleinement atteint à la date d'ouverture du parking, puisque l'on comptait 1'003 places publiques en 2020, dans le périmètre du centre-ville et que l'étude TRANSITEC en propose 765 (logements centre-ville et autres affectations), correspondant à une réduction d'environ 23% d'ici à 2036, soit environ 1.5% par an à compter de 2020.

5. La concrétisation du projet « Front-Gare »

Aux termes de l'examen préalable réalisé par les services cantonaux en 2021, il apparaît clairement que les places « réservées » pour le projet « Front-Gare » ne pourraient pas être exploitées aussi longtemps que ce besoin ne serait pas actuel, impliquant que ledit projet soit au bénéfice d'une autorisation de construire, fondée sur une procédure d'affectation légalisée dans l'intervalle.

Il avait dès lors été envisagé de développer le projet « Front-Gare » séparément et donc de ne pas comptabiliser, à ce stade, les besoins liés à celui-ci pour le dimensionnement du stationnement au centre-ville.

Comme exposé précédemment, les besoins en stationnement liés au projet « Front-Gare » sont pris en compte pour justifier le maintien de 1'000 places au centre-ville ; dans son examen préliminaire du dossier, du 26 mars 2024, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a rappelé à cet égard l'importance d'une bonne coordination entre le projet « Front-Gare » et le projet d'aménagement de la Place d'Armes, les deux projets étant étroitement liés vu leur proximité, les questions de mobilité et de stationnement, mais aussi de gestion de l'espace public.

Or, depuis l'octroi par le Conseil communal d'un crédit d'étude de CHF 500'000.- en 2019 (cf. préavis PR 19.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) et les études relatives à l'élaboration d'un plan d'affectation (PA) pour le secteur «Front Gare», accepté par le Conseil communal le 12 décembre 2019), plusieurs étapes ont été franchies, avec l'organisation d'ateliers d'experts pour préciser les potentiels de développement du site, la finalisation d'une image directrice sur les quatre sous-secteurs du périmètre, le dépôt d'un examen préliminaire adressé à la DGTL et le lancement d'une étude micro-économique permettant d'étayer la programmation culturelle prévue dans l'un des secteurs.



Schéma des principes urbanistiques de l'image directrice.

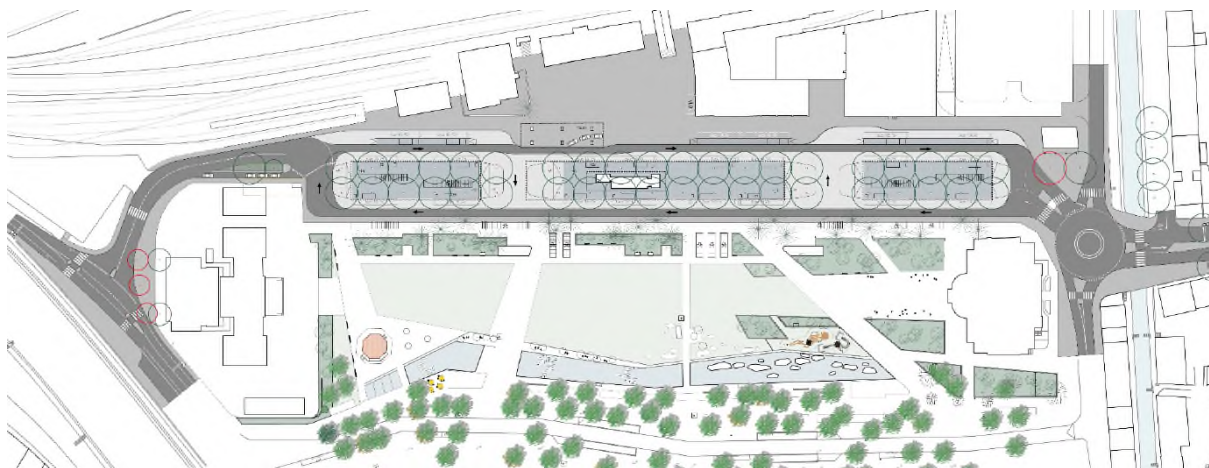
L'image directrice a révélé un potentiel global de développement sur deux secteurs entièrement en main communale, soit d'environ 9'500 m² de surfaces brutes de planchers (SBP) pour la partie Est (Front-Gare 1) et environ 11'000 m² de SBP pour la partie Ouest, située le long de la Thièle (Front-Gare 4). Un préavis sera adressé prochainement au Conseil communal pour présenter les résultats de la vision directrice, ainsi que les potentiels et les ambitions de développement de Front-Gare et demander un crédit d'étude permettant le

lancement des plans d'affectation et des procédures qualitatives pour le développement des secteurs 1 et 4, propriété de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

6. L'interface des transports publics de la gare et la création d'une vélo-station

En parallèle du projet d'aménagement de la Place d'Armes, le projet d'augmentation de la capacité de l'interface TP de la gare a été développé par le Bureau d'agglomération et la Municipalité ; l'interface actuelle présente en effet plusieurs problématiques, qui sont relevées depuis le Plan d'agglomération de première génération (PA1) :

- la non-conformité de l'interface actuelle avec les exigences de la loi fédérale sur l'égalité des personnes en situation de handicap (LHand) ;
- le manque de capacité pour répondre à l'offre régionale existante et future. Plusieurs mesures temporaires (fermeture au transit, ajout de quais, augmentations des places de stationnement bus, quai pour les bus de voyages, etc.) ont été prises ces dernières années, mais elles ne permettront pas d'assurer un fonctionnement à moyen terme ;
- la vétusté de l'interface existante : bien qu'elle ait été construite au début des années 2000, elle n'a pas été pensée pour supporter le nombre actuel de voyageuses et voyageurs et le volume de trafic lourd (bus) qui en résulte. Il en résulte une dégradation rapide de cette infrastructure depuis le début des années 2020.



Avant-projet sommaire – AggloY 2023

Pour ce faire, un premier avant-projet sommaire a été développé sous la conduite du Bureau de l'agglomération yverdonnoise (AggloY) et des essais grandeur nature ont été effectués pour tester les gabarits et les rayons de giration. En 2023, ce travail a permis une première mesure pour la sécurisation des piétons et l'augmentation de la capacité d'accueil des transports en commun, en interdisant le transit automobile à la hauteur de la Place de la Gare.

Ce projet, qui vise à encourager le report modal et à adapter les infrastructures de la ville, sera cofinancé par la Ville, le Canton et la Confédération, tout en ayant également pour objectif d'améliorer les infrastructures pour les taxis et le dépose-minute. Le transit et le

stationnement des vélos seront également renforcés, avec la création d'environ 700 places supplémentaires (actuellement 500 places vélo) et la création d'une vélo-station dont la localisation doit encore être confirmée par les études (probablement en lien avec le projet « Front-Gare »). Un préavis sera adressé prochainement au Conseil communal pour présenter les résultats des analyses de faisabilité et demander un crédit d'études pour le développement du projet et les demandes d'autorisations.

7. Les thématiques liées à l'aménagement de la Place d'Armes et le statut de la rue des Remparts

Dans le cadre de la mise à jour des études du bureau TRANSITEC, la DGMR a été consultée afin que sa position puisse être prise en considération le plus tôt possible et orienter la poursuite des études. Le Canton a validé la méthodologie du dimensionnement des besoins en stationnement TIM, tout en rappelant que la détermination du nombre de places (fourchette haute, fourchette basse) relevait de la seule responsabilité de la Commune et que son préavis formel restait conditionné à la démonstration du bon fonctionnement du réseau routier à l'échelle de la ville, ainsi qu'aux mesures d'assainissement du bruit routier.

A cet égard, l'ajustement du nombre de places P+R et l'ajustement du nombre de places publiques dans le périmètre du centre-ville vont dans le sens d'un allègement de la charge de trafic sur le réseau routier actuel. Par ailleurs, le traitement de la rue des Remparts en zones modérées doit permettre de mieux répartir le trafic de transit sur des axes périphériques (rue de l'Arsenal, rue du Midi, avenue des Trois-Lacs). Des simulations seront donc effectuées avec différentes hypothèses concernant le statut de la rue des Remparts et des variantes seront également demandées au partenaire privé concernant la suppression du giratoire enterré et la création de rampes d'accès indépendantes, situées aux deux extrémités du parking.

La Ville établit actuellement le dossier d'assainissement du bruit routier à l'échelle communale ; dans le cadre du projet de réaménagement de la Place d'Armes, ce travail devra être complété par une étude d'impact spécifique démontrant les nuisances générées par le projet et les mesures nécessaires pour respecter le cadre légal en la matière. Pour ce faire et également afin de confirmer le bon fonctionnement du réseau routier, des simulations de trafic seront effectuées par un mandataire spécialisé.

Ces paramètres sont très importants et doivent être coordonnés en fonction de données à l'échelle du territoire communal. Un dossier complet est en effet un facteur clé pour l'avancement du dossier, en particulier dans le cadre de la procédure de légalisation du plan d'affectation et du plan routier.

8. Le projet d'aménagement en surface

Le projet d'aménagement en surface de la Place d'Armes fait consensus auprès de toutes et tous. Il prévoit l'aménagement d'un parc paysager, nouvel espace public de détente et de loisirs pour les Yverdonnois.es et les visiteurs. Suite au processus participatif mené dès 2012 par la Ville (sondage des attentes de la population), un processus de mandats d'études parallèles (MEP) a été lancé, et le groupement HYL (architecte paysagiste, Paris) et Perret-Gentil SA (ingénieur civil, Yverdon-les-Bains) a été retenu pour élaborer le projet d'aménagement de surface.

Le futur parc de la Place d'Armes sera ainsi le lieu de jointure entre la vieille ville et les nouveaux quartiers prévus dans le périmètre « Gare-Lac ». Cette pièce maîtresse de l'urbanisme yverdonnois sera ainsi pourvue d'un poumon vert.



Axonométrie du projet de surface – bureau HYL & Perret gentil SA, janvier 2021

Les études pour le redimensionnement de l'ouvrage souterrain et les variantes d'accès doivent nécessairement être coordonnées avec le projet d'aménagement de surface. Ces deux dossiers étant inextricablement liés, la participation du groupement lauréat du projet d'aménagement en surface (bureau d'architecte paysagiste HYL + bureau d'ingénieur civil Perret-Gentil SA) est nécessaire pour retravailler les deux projets de manière coordonnée.

9. Crédit d'étude

Toutes les démarches mentionnées ci-dessus impliquent des études, qui doivent être financées par un crédit d'investissement, afin que les coûts y relatifs soient amortis sur plusieurs années. Une attention particulière sera portée à la coordination des différents projets en lien avec l'aménagement de la Place d'Armes, y compris les projets connexes qui seront financés séparément (projets « Front-Gare » et interface TP). Le crédit d'étude demandé dans le cadre du présent préavis prend en compte les prestations d'architectes, de paysagistes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs trafic, d'ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire, électricité (CVSE), de géotechniciens, d'ingénieurs en environnement et intègre également quelques études permettant de faire le lien avec les projets connexes :

- Analyse de la gestion des places publiques en surface	CHF 40'000.- TTC
- Modélisation de réseau routier et modération du trafic	CHF 25'000.- TTC
- Création d'une image directrice du périmètre Place d'Armes	CHF 35'000.- TTC
- Modification du parking et adaptation du plan financier (+/-5%)	CHF 240'000.- TTC
- Modification du projet de surface et interaction avec le parking	CHF 180'000.- TTC
- Documentation pour PA et rapport 47 OAT	CHF 65'000.- TTC
- Ingénieur bruit (mise à jour de l'étude sur le bruit routier)	CHF 25'000.- TTC
- Géomètre et frais de dossier	CHF 15'000.- TTC
- Divers et imprévus 5%	CHF 25'000.- TTC
Total pour crédit d'étude	CHF 650'000.- TTC

10. Eléments financiers

Le plan des investissements 2025-2034 intègre sous ligne 3665 un montant de CHF 585'000.- correspondant au montant du crédit accordé par le Conseil communal le 6 février 2025 (cf. préavis PR 24.15 précité). Or, suite au refus de ce crédit en votation populaire du 18 mai 2025, celui-ci ne sera pas utilisé. Le crédit demandé par le présent préavis s'inscrit dans la poursuite des études nécessaires et se substitue dès lors à ce crédit. Le Plan des investissements (PI) 2026-2035 qui sera prochainement communiqué au Conseil communal sera mis à jour et le montant du crédit adapté en conséquence.

Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), le montant du crédit d'étude sera amorti sur une durée de 10 ans. Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 69'225.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 4'225.-) et l'amortissement annuel (CHF 65'000.-).

11. Conclusion

Le présent préavis constitue la première étape nécessaire à la mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour la création d'un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ».

Au-delà des préférences personnelles ou partisans, la Municipalité se doit de respecter la volonté populaire et de proposer au Conseil communal des mesures de mise en œuvre de l'initiative (art. 149 al. 6 LEDP) qui soient à la fois pragmatiques et conformes au droit supérieur. Le présent préavis permettra d'avancer dans une définition plus claire des différentes contraintes et enjeux, afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais un projet de réaménagement urbain en adéquation avec la volonté populaire.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer les études pour la mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour la création d'un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ».

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 650'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 39060.26 « Crédit d'étude parking Place d'Armes et espace vert » et amortie sur une durée de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

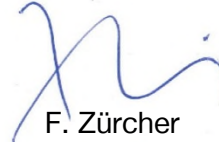
Le Syndic :



F. Armada



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégués de la Municipalité M. François Armada, syndic et Mme Brenda Tuosto, municipale en charge de la mobilité, de l'environnement et de la durabilité